



Répartition fiscale du dividende 2023

ADOpte PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2024

Conformément aux annonces communiquées par la Société, le détachement du dividende relatif à l'exercice 2023 adopté par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 5 juin 2024 au terme de sa 3^{ème} résolution est intervenu le 11 juin 2024 (ouverture de la bourse).

Le nombre d'actions autodétenues par la Société, n'ayant pas droit aux dividendes, s'établit à 5 379 à l'issue de la dernière séance de bourse précédant l'ex-date, soit le 10 juin 2024. Le nombre d'actions éligibles au dividende 2023, compte tenu d'un nombre total d'actions composant le capital social de 20 804 017 et déduction faite des actions autodétenues, ressort à 20 798 638 actions. En conséquence, le dividende de huit euros (8 €) par action adopté par l'assemblée générale fait ressortir un montant total de 166 389 104 euros à verser aux actionnaires. Le dividende préciputaire auquel à droit l'associé commandité conformément à l'article 29 alinéa 6 des statuts s'établit à 2 495 836,56 euros. Le total du dividende ressort ainsi à 168 884 940,56 euros. Compte tenu d'un bénéfice distribuable de 4 928 494,26 euros, le prélèvement sur le compte primes d'émission s'établit en définitive à 163 956 446,30 euros.

Montant brut du dividende 2023 : **Huit euros (8 €) par action**

Modalités de paiement du dividende 2023 : **En totalité en espèces**
ou
25% en espèces et 75% en actions Altarea¹

Répartition fiscale du dividende 2023 :

- Répartition fiscale **détaillée** :

	Associé commandité	Associés commanditaires	
		Total	Par action
Distribution de revenus* :	72 834,89 €	4 855 659,37 €	0,2334604 €
Remboursement de prime d'émission	2 423 001,67 €	161 533 444,63 €	7,7665396 €
Total	2 495 836,56 €	166 389 104,00 €	8,0000000 €
Distribution globale	168 884 940,56 €		

* prélevés intégralement sur des résultats exonérés

- Répartition fiscale **arrondie** :

Distribution de revenus* :	0,23 €
Remboursement de prime d'émission :	7,77 €
Distribution totale par action	8,00 €

* prélevés intégralement sur des résultats exonérés

¹ Concrètement la première fraction de 25% du dividende (2 € brut par action) sera obligatoirement payée en espèces. La seconde fraction de 75% du dividende (6 € brut par action) sera, au choix de l'actionnaire, payée entièrement en espèces ou intégralement en actions Altarea. Il est rappelé que le choix de l'actionnaire devra porter sur la totalité de ses actions et qu'à défaut d'instruction de l'actionnaire à son intermédiaire financier (ou à UPTEVIA si ses titres sont au nominatif pur), le dividende lui sera automatiquement payé en totalité en espèces sur les deux fractions.

Modalités pratiques du dividende :

Un FAQ sur le dividende 2023 et ses modalités pratiques de paiement est disponible sur le site internet d'Altearea (www.altarea.com, rubrique « Assemblées Générale). **Il sera mis à jour pour tenir compte de la répartition fiscale définitive du dividende déterminée à la date du détachement du coupon, compte tenu de l'incidence du nombre d'actions auto détenues par la Société à cette date (n'ayant pas droit au dividende).**

Prochaines dates du calendrier financier 2024 :

- Dividende 2023 :
 - Détachement du dividende : 11 juin 2024
 - Période d'option pour le paiement en actions du dividende (pour 75%) : 13 au 25 juin 2024²
 - Mise en paiement du dividende : 5 juillet 2024
- Résultats semestriels 2024 : 30 juillet 2024 (*après Bourse*)

A PROPOS D'ALTAREA - FR0000033219 - ALTA

Altearea est le leader français de la transformation urbaine bas carbone avec l'offre immobilière la plus complète au service de la Ville et de ses acteurs. Le Groupe dispose pour chacune de ses activités de l'ensemble des savoir-faire et de marques reconnues pour concevoir, développer, commercialiser et gérer des produits immobiliers sur-mesure. Altearea est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris et fait partie de l'indice SBF 120.

CONTACTS FINANCE

Relations Investisseurs
investisseurs@altarea.com

² Les date et heure limites d'option pouvant varier selon les intermédiaires financiers et être antérieures à la fin de la période d'option, il appartient aux actionnaires de se renseigner le cas échéant directement auprès de leurs intermédiaires financiers pour connaître leurs délais de traitement (date et heure limites de prise en compte des instructions notamment). Les actionnaires sous la forme nominative pur auront la possibilité d'opter via le site Uptevia Investors (www.investor.uptevia.com) jusqu'au 24 juin 2024 à 23h59 ou par courrier reçu par Uptevia au plus tard le 21 juin 2024.